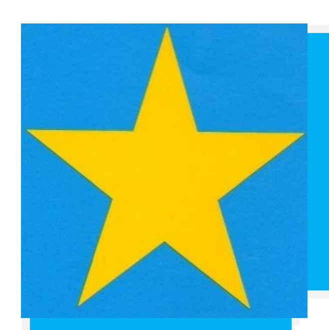


# Les Congolâtres

CONTACTS : Thomas & Philippe **LINDEKENS** – lindekens.bogaerts@skynet.be

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
**Février – avril – juin – août – octobre – décembre**

## NUMERO 58 - février 2023



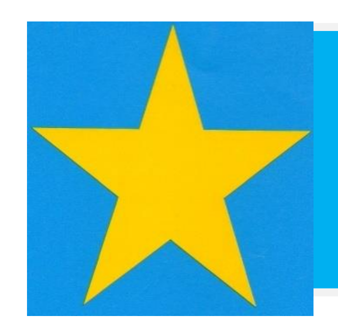




Entier postal 15c. bleu + 15c. brun, tirage des princes, N°31P-Cu du catalogue Stibbe avec surcharge typographique "CONGO BELGE" et surcharge "10". La surcharge « 10 » a été barrée au crayon bleu et remplacée par "5" (idem sur la carte-réponse) avec oblitération sur ordre "BOMA". Probablement unique.

Postal stationery 15c. blue + 15c. brown - prince printing, N° 31P-Cu of the Stibbe Catalogue with typo overprint "CONGO BELGE" and overprinted "10". The "10" was crossed out with blue pencil and replaced by "5" (same on the reply card) with CTO "BOMA". Probably unique.

Collection Philippe Lindekens



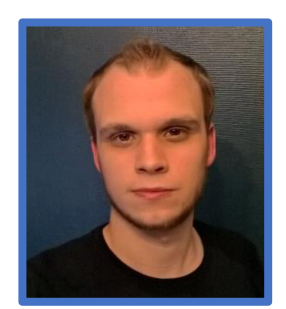
# Les Congolâtres

## COMITE DE REDACTION





Philippe Lindekens



Thomas Lindekens



Patrick Janssens



Luc Vander Marcken





Gerald Marriner

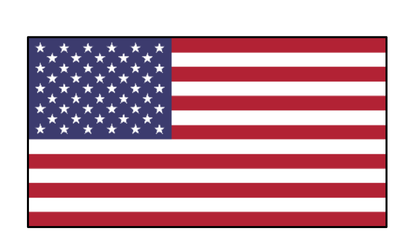


Michael Round



Jean Herreweghe
┼ 2018







Ken Goss



Alan Morvay

**Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins avialable on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrica.be/CONGOLATRES**

## *SOMMAIRE*



## *EDITORIAL*

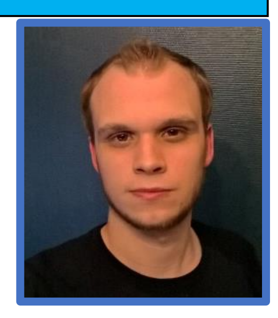
*Chers lecteurs,*
*Bonne lecture.*

*Dear readers,*
*Enjoy reading.*

# *Le courrier taxé au Congo Belge*



*Par Philippe Lindekens*
*Thomas Lindekens*



## **Introduction**

Après plus de trente ans de la parution du syllabus de Mr. J-M Frenay reprenant l'intégralité de sa collection sur le courrier taxé au Congo Belge (et Etat Indépendant du Congo), nous avons décidé de faire paraître ce premier article reprenant les courriers taxés des deux premières périodes avant l'apparition des timbres-taxe au type « chiffres », c'est-à-dire avant 1923. Nous avons pris la décision de reproduire un maximum de courrier et de ne pas nous limiter uniquement aux pièces d'une seule collection. Elles seront classées par périodes :

1) 1ère période 1886 – 1906
2) 2ème période 1906- fin 1912

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont fournis des pièces de leur collection pour cet article et les suivants : MM Ch. Stockmans, P. Maselis, M. Hopperets, F. Noiret, J-D. Soille & R. Vertommen.

## **1ère période 1886 – 1906**

Dès l'entrée de l'État Indépendant du Congo dans l'Union Postale Universelle, l'Administrateur Général du Département des Affaires Etrangères qui était l'autorité compétente décide pour assurer le fonctionnement du service des postes de prendre des mesures dont celle repris dans l'Article 6 du 18 septembre 1885.

Cet article 6 stipule :

*« Lorsque des objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis arrivent au bureau de destination, celui-ci ne les remet au destinataire qu'accompagnés d'une quittance sur laquelle le bureau applique au préalable des timbres-poste jusqu'à concurrence de la surtaxe à percevoir. »*

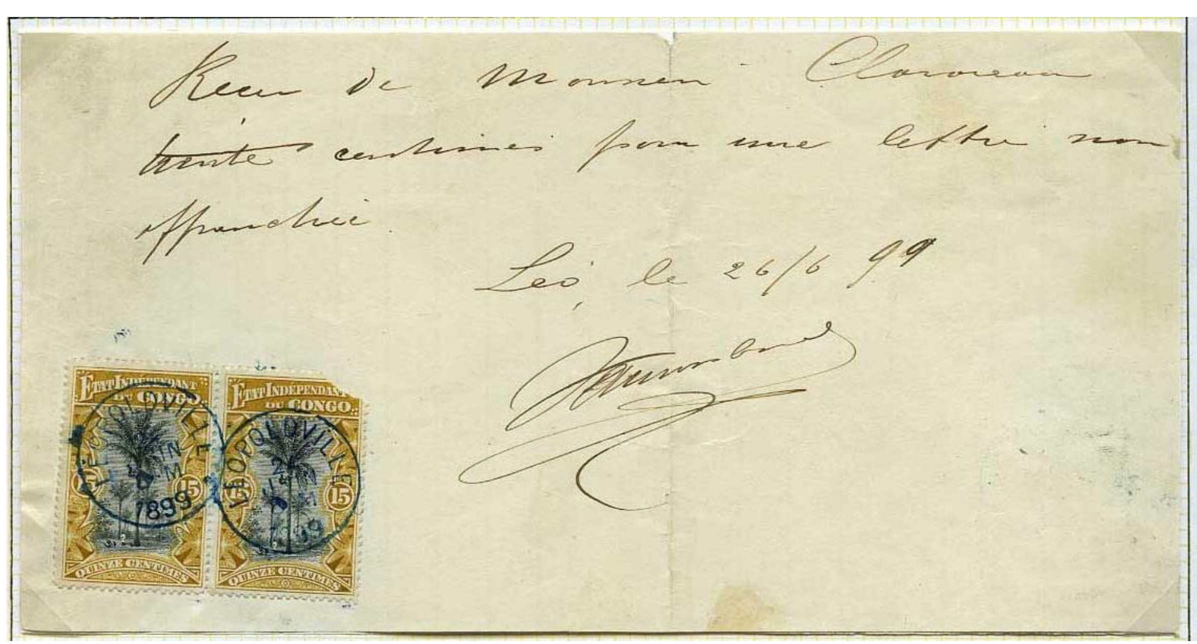
*« Le destinataire pourra refuser le paiement de toute surtaxe qui ne sera pas représentée sur la quittance, en timbres ordinaires. »*

*« Sauf erreur manifeste, aucun objet postal délivré au destinataire n'est repris par le bureau distributeur. »*

La lettre insuffisamment affranchie sera donc remise après payement de la quittance qui sera elle aussi remise au destinataire.

# Taxation du courrier intérieur

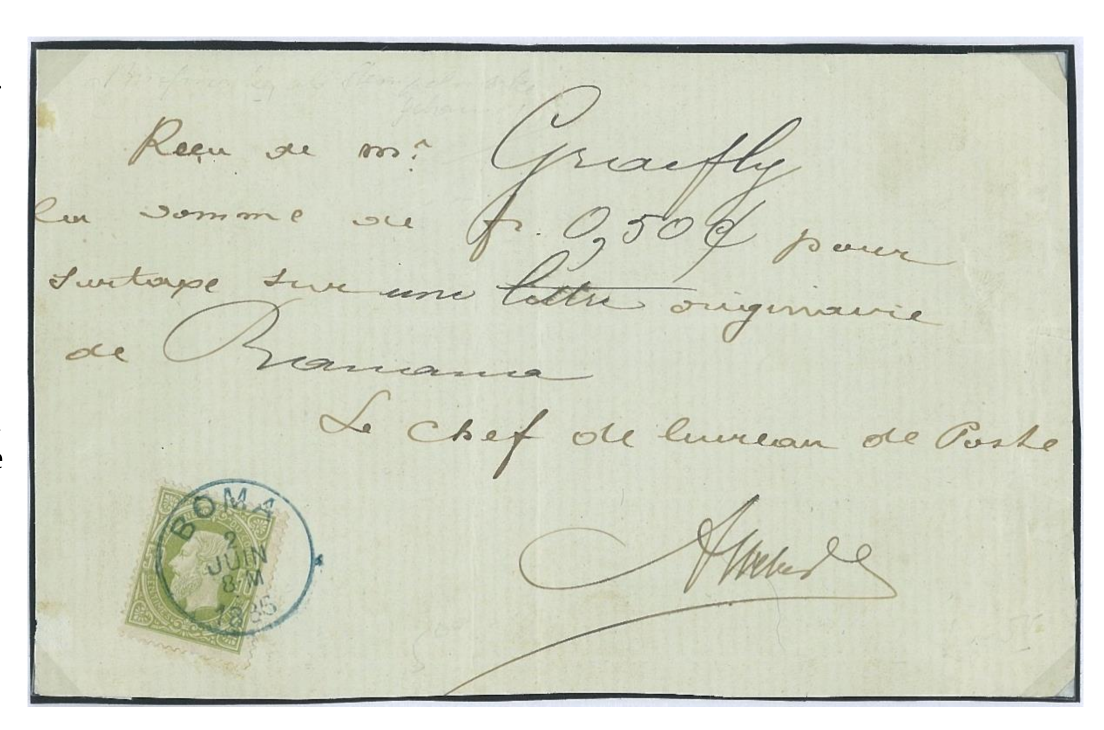
## Taxation à 30c.


Reçu de Monsieur Clavareau
trente centimes pour une lettre non
affranchie
Léo, le 26/6 99

Quittance « Reçu de Mr Clavareau la somme de trente centimes pour une lettre non affranchie Léo le 26/6 99 + signature du postier »

Le tarif de la lettre intérieur étant de 15c. par 15gr., la quittance a donc été établi à 30c. ce qui correspond au double de l'insuffisance. Représenté par 2x 15c. Mols apposés et oblitérés au bureau de Léopoldville le 26 juin 1899 par le postier.

## Taxation à 50c.


Reçu de Mr. Graefly
la somme de fr. 0,50 c pour
surtaxe sur une lettre originaire
de Banana
Le chef du bureau de Poste

Quittance « Reçu de Mr… la somme de Fr 0,50 c pour surtaxe sur une lettre originaire de Banana – Le chef du bureau de poste + signature du postier ».

Le tarif de la lettre intérieur étant de 25c. par 15gr., la quittance a donc été établi à 50c. ce qui correspond au double de l'insuffisance. Représenté par un 50c. réséda de la première émission apposé et oblitéré au bureau de Boma le 2 juin 1886 par le postier.




Quittance « Reçu de Mr… la somme de Fr 0,50 c pour surtaxe sur une lettre originaire de Banana – Le chef du bureau de poste + signature du postier ».

Le tarif de la lettre intérieur étant de 25c. par 15gr., la quittance a donc été établi à 50c. ce qui correspond au double de l'insuffisance. Représenté par 4x 10c. rose et 2x 5c vert de la première émission apposés et oblitérés au bureau de Boma le 7 juillet 1886 par le postier.

**<u>Taxation à 75c.</u>**



Quittance « Reçu de Mr… la somme de Fr 0,75 c pour surtaxe sur une lettre originaire de l'intérieur + signature du postier ».

Le tarif de la lettre intérieur étant de 25c. par 15gr., la quittance a été établi à 75c. ce qui correspond à 3 ports intérieurs. Représenté par 3x 25c. bleu de la première émission apposés et oblitérés au bureau de Boma le 5 août 1886 par le postier. Vu la surtaxe (qui ne correspond pas au double de l'insuffisance) il doit s'agir d'une taxation simple d'une lettre non affranchie de 3 ports ou d'une erreur du postier.

**Taxation à 1Fr.**

Lettre non affranchie expédiée de San Demetrio ne'Vestini / Italie le 12 février 1892 à destination de Matadi où elle parvint le 7 avril 1892. Via Brindisi le 13 février 1892 et Londres le 16 février 1892.




Griffe italienne « T » et taxation à 1Fr. à l'arrivée dans l'Etat Indépendant du Congo via une quittance du même type que celle vu précédemment.

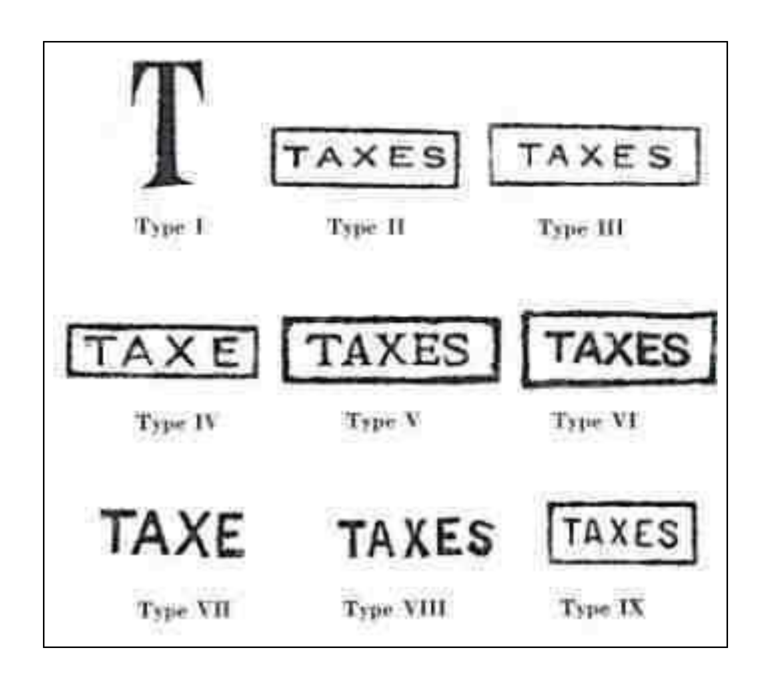
## 2ème période 1906- fin 1912

En ce qui concerne les timbres-poste avec griffe « TAXES », nous ne traiterons que les timbres sur courriers ou sur fragments. Pour les timbres « neufs » avec ou sans gomme, nous vous renvoyons à l'ouvrage de Jean-Marie Frenay.

Une circulaire du 18 décembre 1906 stipule que tous les objets de correspondance insuffisamment affranchis seront revêtus de timbres-poste jusqu'à concurrence du montant de la taxe à payer. Ces timbres sont oblitérés au moyen d'un cachet "TAXE".

Cette circulaire donne lieu à l'apposition sur les timbres-poste de cachets différents. Le cachet date devait être apposé sur le pli à côté du timbre. Il arrive cependant que des timbres portent le cachet à date.
On trouve des séries entières ainsi que des timbres dépareillés, avec l'une ou l'autre oblitération "TAXE" (types II à VIII). Beaucoup de ces timbres ont encore leur pleine gomme, ce qui n'a pas beaucoup de sens si l'on sait que le cachet "TAXE" ne devait être apposé qu'au moment de la taxation. En effet une circulaire en date du 29 février 1912 précise : "Le bureau distributeur applique sur les correspondances taxées des timbres-poste pour le montant de la taxe à percevoir ; ces timbres-poste sont immédiatement annulés au moyen de la griffe "taxes". Il faut entendre par bureau distributeur, celui qui dessert directement la résidence du destinataire." Ces annulations ne peuvent être que de complaisance.
Les timbres 14, 17, 30B à 39B qui n'ont jamais été expédiés officiellement au Congo, les 15, 18, 21 et 24 qui furent mis hors cours avant la mise en service des cachets "TAXE" ainsi que le premier tirage du 26 n'ont pu être oblitérés régulièrement au moyen du cachet "TAXE".

Types des cachets "TAXE"
D'après le catalogue Gelli et Tani, il existe dix types de cachets :




| | | | |
|---|---|---|---|
| **I** | Cachet "T" | **VI** | Type II dit de Sakania (25 x 9 ¼ mm) |
| **II** | Type dit de Boma (24 x 7 ¾ mm) | **VII** | Type dit de Bumba (19 ¼ x 6 mm) |
| **III** | Type dit de Matadi (27 ¾ x 8 ¼ mm) | **VIII** | Type dit de l'Uelle (20 x 4 1/2 mm) |
| **IV** | Type dit de Banana (25 x 7 mm) | **IX** | Type dit d'Élisabethville (20 x 8 ¾ mm) |
| **V** | Type I dit de Sakania (28 x 8 ¼ mm) | **X** | Type de Tabora utilisé au Ruanda-Urundi de 1919 à 1924 (20 x 8 ¾ mm) |

Mr Ray Keach met en doute cette répartition et se pose la question de savoir si ces cachets sont bien authentiques et s'ils ont été utilisés dans les bureaux de poste du Congo.

Il n'a jamais vu le type II sur une correspondance. C'est pourtant certainement à Boma, où transitait la majeure partie du courrier, que ce cachet aurait dû être utilisé le plus fréquemment. D'après le courrier en possession de R. Keach, le type III aurait dû se trouver à Léopoldville. Les types V et VI attribués à Sakania semblent n'avoir jamais été rencontrés sur document ayant voyagé et sont pour lui des faux. Il doute également de la réalité du type VII. Le type VIII est pour lui également une création de toutes pièces. L'Uele est une rivière ou un district mais non une ville. Il est particulièrement étrange que seul un petit nombre de bureaux puissent appliquer des taxes sur le courrier insuffisamment affranchi car comment faisait-on pour du courrier qui ne transitait pas par un tel bureau ? Le cas du courrier local entre deux bureaux rapprochés en est un exemple.

En résumé, R. Keach estime que seuls les cachets III, IV et IX sont vrais.
Le cachet T (type I) semble assez étrange à cataloguer parmi les cachets servant à oblitérer les timbres. Le T est une marque postale destinée à être apposée par le bureau de départ sur les plis insuffisamment affranchis afin de signaler au bureau d'arrivée qu'une taxe est à percevoir ; le montant de celle-ci est généralement indiqué à la main à côté du T. Il a été utilisé depuis les débuts du service postal jusqu'en 1960.

## Timbres de l'Etat Indépendant du Congo (1906-1908)

Ci-dessous les seuls fragments recensés à ce jour avec des Mols EIC annulés par une griffe TAXES – aucune lettre entière recensée ce jour par l'auteur.




Fragment de lettre via Thysville le 2 mars 1908 avec un 15c ocre Mols annulé par la griffe encadrée TAXES au type III de Matadi. (Ex-collection Jean-Marie Frenay)




Fragment de lettre adressée à un sous-officier de la Force Publique, insuffisamment affranchie.
Griffe encadrée « RETOUR A L'EXPEDITEUR » - la lettre étant probablement refusée pour la taxe : 1F carmin – dent 15.7 Mols annulé par la griffe encadrée TAXES au type III de Matadi, apposée 2 fois, d'abord sur le timbre, puis à cheval sur l'enveloppe.




Fragment de lettre avec un 25c bleu type I Mols annulé par la griffe non encadrée TAXE au type VII de Bumba le 3 juin 1908. (Ex-collection Jean-Marie Frenay)




Fragment de lettre commerciale adressée à un sous-officier de la Force Publique au tarif des imprimés, ayant contenu des « Papiers d'affaires », insuffisamment affranchie.
Taxation appliquée par un10c carmin I3+A5 et un 40c vert-bleu Mols

Annulés par la griffe encadrée TAXES (27.5 x 8.25mm) au type III de Matadi, apposées 2 fois sur le 40c d'abord sur le timbre, puis à cheval sur l'enveloppe.
(Ex-collection André Jeukens).




Griffe « T » type I, apposée à cheval sur le timbre et l'enveloppe avec la griffe « MATADI », sur chaque timbre de cette paire verticale.
Seul fragment recensé à ce jour, on trouve ce type de combinaison sur la plupart des petites valeurs de la série Mols EIC.

Jean-Marie Frenay signale que certains timbres portent également un cachet à date de Matadi dont un 15c oblitéré le 15 janvier 1905.

## <u>Timbre EIC non surchargé « Congo Belge » du 01.01.09 au 31.07.09</u>

Fragment de lettre avec un 1F carmin Mols annulé par la griffe T au type I à Matadi le 7 mars 1909, apposition par erreur du dateur sur le timbre.



# Timbres Mols du Congo Belge

Pendant la période concernée de 1909 à fin 1912, les taxations sont en général un mixte des diverses émissions en cours (EIC, surchargés, Unilingues et Bilingue 1910). Il est donc inutile de traiter le sujet par émission.

## Taxation du courrier intérieur

### Taxation à 20c



Lettre expédiée de Léopoldville le 28 novembre 1911 à destination de la ville.

Tarif du 01.04.1910 : lettres intérieures à 15c/15gr – insuffisamment affranchie par un 5c vert Mols Bilingue 1910.

Pas de griffe « T » ni de montant à taxer (peut-être sous les timbres / ex-collection Jean-Marie Frenay).

Taxation à l'arrivée au double de l'insuffisance, soit à 20c par un 5c vert et un 15c ocre Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type III.

### Taxation à 30c




Lettre (devant) à entête commerciale expédiée de Dima le 4 août 1911 (?) à destination de Kinshasa. Tarif des lettres intérieures à 15c. (01.04.1910) - Pesée « 30 / 2p » - 30 grammes – 2 ports.

Insuffisamment affranchie à 15c par un 5c ocre Mols - Bilingue 1910.

Griffe T et mention au crayon gras « 0.30 », double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par un 5c vert, 10c carmin et un 15c ocre Mols – Bilingue 1910 – bord de feuille annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

Lettre expédiée de Gombari à destination de Dungu où elle arriva le 31 janvier 1911.

Tarif des lettres intérieures à 15c/15gr (01.04.1910) – non affranchie.

Griffe T et mention au crayon gras « 0.30 », double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c ocre Mols – Unilingue, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.







Lettre expédiée à destination de Mr G. Severin à Elisabethville où elle arriva le 9 octobre 1912.

Tarif des lettres intérieures à 15c/15gr (01.04.1910) – affranchie par un 15c ocre Mols EIC, hors cours depuis le 01.08.1909 – apposition de la griffe « 0 » devant le timbre.

Griffe T et mention au crayon gras « 0.30 », double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c ocre Mols surcharge typo CB + un 5c vert et un 10c carmin Mols Unilingue, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

**Professeur Guillaume SEVERIN (1862-1938)**
Entomologiste, autodidacte de renom, conservateur de la section des Articulés au Musée d'Histoire Naturelle dès 1898, auteur de plusieurs traités sur les insectes utiles et nuisibles. En 1907, il est nommé professeur à l'Ecole de Médecine tropicale. Il eut entre autres comme élève Raymond Mayné. Il fut aussi probablement philatéliste et échangea diverses correspondances avec Mr Mayné, en majorité insuffisamment affranchies pour obtenir des correspondance taxatées.




Lettre administrative expédiée de Bolombo le 25 juillet 1911 à destination de Mr Mayné – Entomologiste à Congo da Lemba puis redirigée vers le Mayumbe via Dima le 5 août.

Tarif des lettres intérieures à 15c/15gr (01.04.1910) – non affranchie.

Mention au crayon bleu gras « T 0.30 », double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par une paire horizontale et un isolé du 10c carmin Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

**Raymond Mayné**
Né à Ixelles en 1887, Raymond Mayné obtient le diplôme d'ingénieur agronome à Gembloux (1909). Il s'engage comme entomologiste au gouvernement du Congo Belge où il est attaché à la station agricole de Congo-Da-Lemba (1911-1914) et au Jardin botanique d'Eala (1914-1920). Après son retour, il poursuit une carrière comme professeur à l'Institut agronomique à Gembloux. Il donne les cours de zoologie et d'entomologie et est nommé directeur de la station d'entomologie de l'État (1921). Pour un terme de trois ans, il remplit la fonction de recteur (1947-1950). Il reçoit son éméritat en 1957. (https://archives.africamuseum.be/agents/people/785 consulté le 21.02.2023 à 12 :18)
R. Mayné fut probablement philatéliste car il se fit envoyer bon nombre de lettres insuffisamment affranchies, voire non affranchies pour qu'elles soient taxées.

**Taxation à 40c**

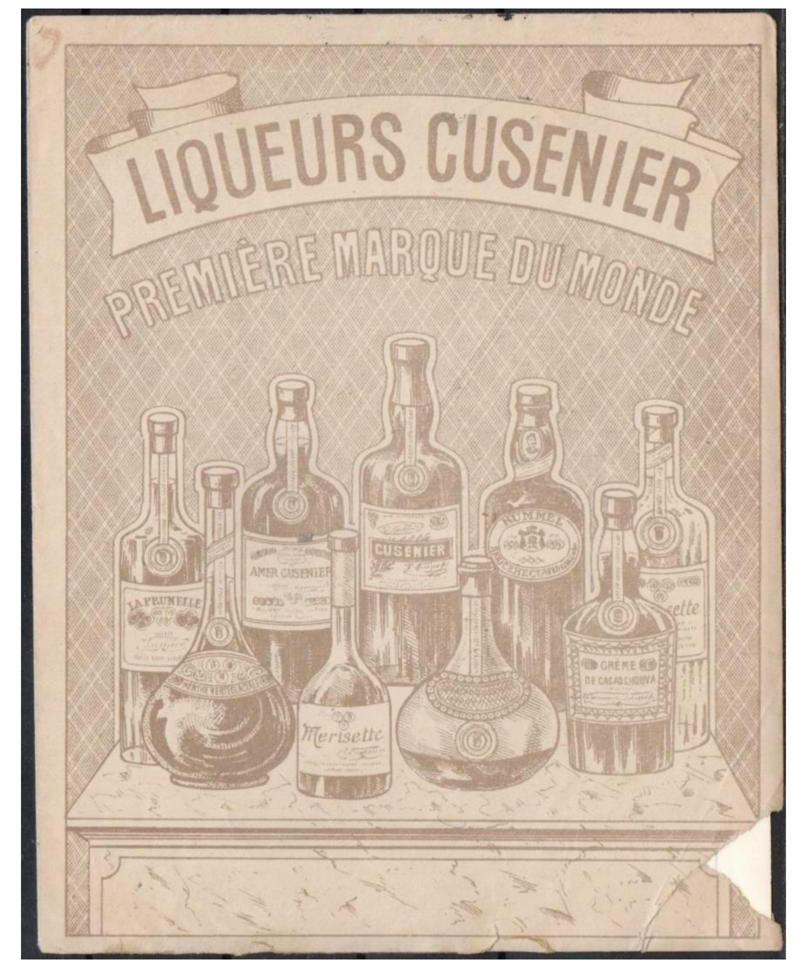



Lettre administrative non affranchie expédiée à destination de Kongolo – taxation appliquée au départ de Ponthierville le 1er mai 1912, car le bureau de Kongolo ne sera ouvert qu'à partir du 1er septembre de la même année.

Le tarif intérieur étant de 15c, la taxation devait être de 30c, le double de ce qui manquait ; Complaisance probable par l'application d'un 40c vert-bleu Mols – tirage des Princes - surcharge typo CB, bord de feuille (seule lettre recensée avec un 40c Prince utilisé comme timbre-taxe) annulé par le cachet TAXES type IX. Encre rougeâtre de Ponthierville, utilisée uniquement en 1912.

**Taxation à 60c**






Lettre publicitaire (Liqueur CUSENIER) expédiée de Boma le 4 juin 1911 à destination de Raymond Mayné à Lukula.

Tarif du 01.04.1910 des lettres en service intérieur à 15c/15gr – 3 ports – insuffisamment affranchie à 15c par 5c & 10c Mols – Bilingue 1910.
Mention manuscrite à l'encre noire « T – 60 » (double de l'insuffisance).

Taxation au bureau de départ (le bureau de Lukula ne sera ouvert que le 1er juin 1912) par un 40c vert-bleu Mols surcharge typo CB + une paire bord de feuille du 5c vert Mols – Unilingue + un 10c carmin Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type II.

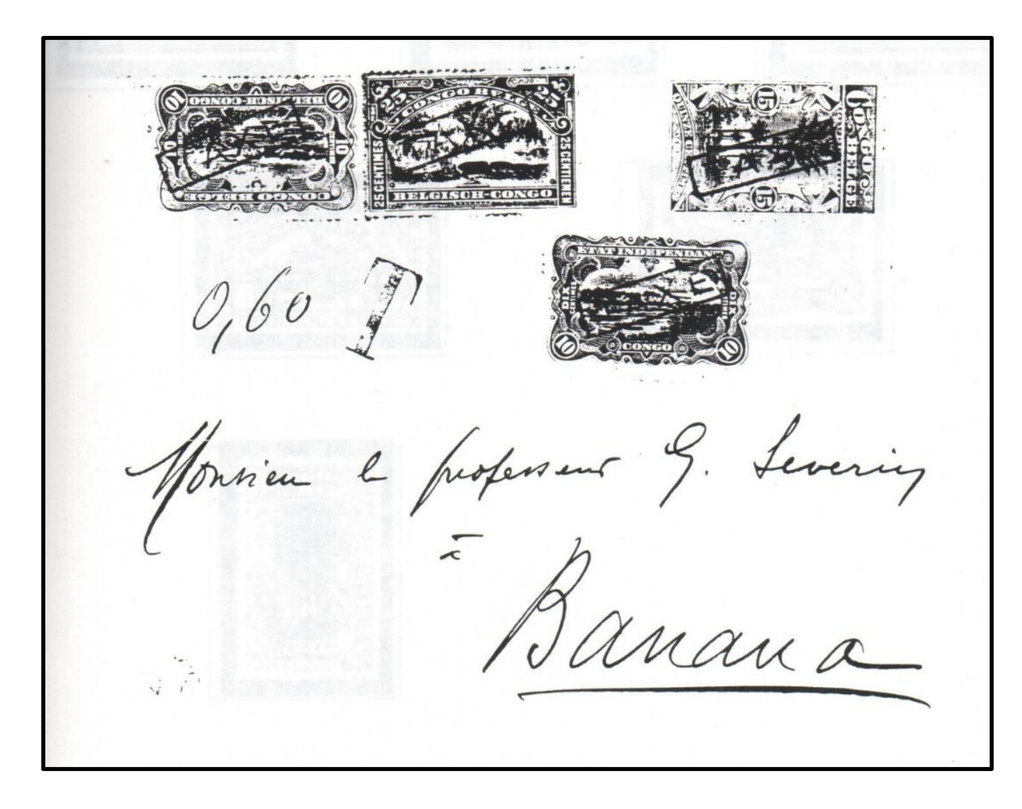



Lettre bancaire expédiée de Matadi le 8 août 1911 à destination de Raymond Mayné / Entomologiste du Gouvernement à Boma.

Tarif du 01.04.1910 des lettres en service intérieur à 15c/15gr – 4 ports – insuffisamment affranchie à 30c par 5c & 25c Mols – Bilingue 1910.

Mention manuscrite au crayon noir gras « T – 0.60 » (double de l'insuffisance).

Taxation à 60c par un 50c olive Mols surcharge typo CB + deux 5c vert Mols – Unilingue, annulés par la griffe encadrée TAXES au type III.




Lettre expédiée à destination du professeur G. Severin à Banana où elle parvint le 15 août 19xx (dateur partiellement illisible au verso – ex collection de Jean-Marie Frenay).

Tarif du 01.04.1910 des lettres en service intérieur à 15c/15gr – 2 ports – non affranchie.
Griffe « T » & « 0,60 » (double de l'insuffisance).

Taxation à 60c par un 10c carmin & un 15c ocre Mols – Unilingue + un 10c carmin et un 25c bleu Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

**Taxation à 90c**




Lettre expédiée de Boma le 15 janvier 1912 à destination de Banana où elle parvint le 19 janvier.
Lettre non affranchie, mention manuscrite « Taxer à l'arrivée à Banana ».

Tarif du 01.04.10 – lettre en service intérieur à 15c/15gr.
Pesée « 45/3 » = 45 grammes soit 3 ports = 3x 15c = 45c.
Griffe « T » & « 090 » double de l'insuffisance.

Taxation à 95c (5c de trop) à l'arrivée par un 40c vert-bleu Mols surcharge typo CB + 5c, 10c, 15c & 25c Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

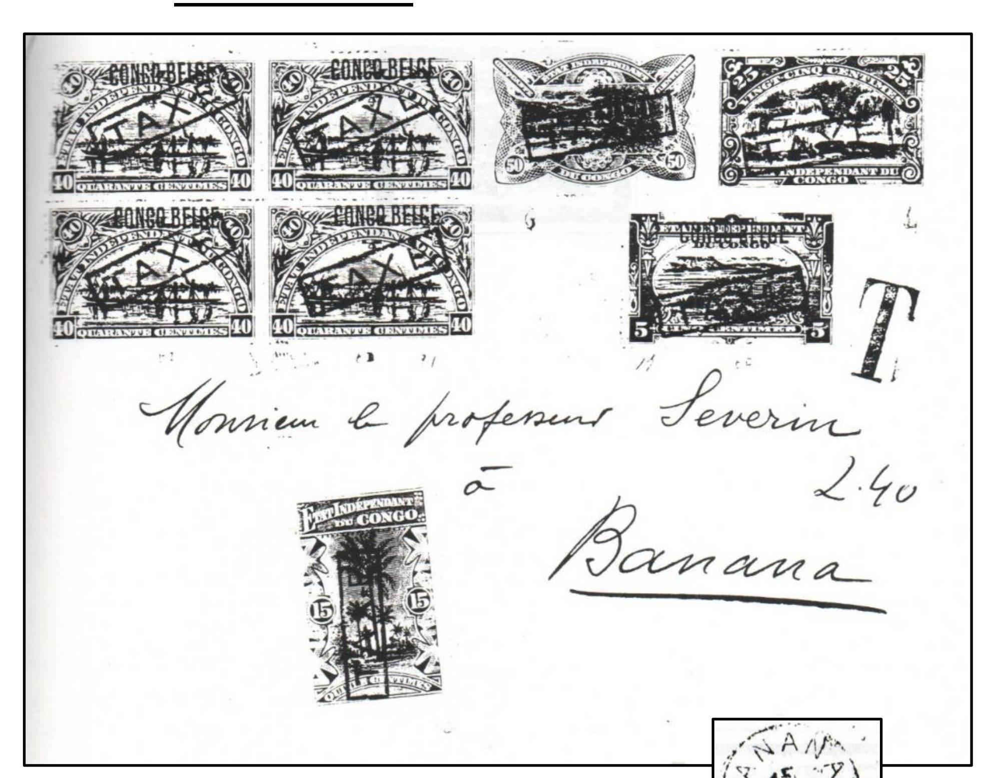
**Taxation à 1.50 F**



Lettre non affranchie adressée à Mr Mayné à Congo da Lemba et redirigée ensuite vers Banana où elle parvint finalement le 15 août 1912.

Tarif des lettres intérieures à 15c./15gr. (01.04.1910) - Lettre non affranchie – 5 ports (lettre accompagnant un colis ?) soit 75c.
Griffe T et mention à l'encre « 150 » (double de l'insuffisance)
Taxation à 1.50F à l'arrivée par un 40c vert-bleu Mols - Etat Indépendant (hors cours depuis le 31 juillet 1909) + 15c ocre Mols avec surcharge typo CB en bloc de 4 (pos 1 -2 / 11 – 12) + un 50c olive Mols – Unilingue, tous annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

**Taxation à 2.40 F**



Lettre accompagnant probablement un colis, expédiée à destination de Banana où elle parvint le 15 août 1912. Destinataire professeur Severin.

Non affranchie - Griffe « T 2.40 ».

Taxation du double de ce qui manque, soit 1.20 frs.
Tarif du 01.04.10 – 10c / 50gr – colis de 0.600 kg

Taxation appliquée à l'arrivée par un 15c ocre, un 25c bleu et un 50c olive Mols EIC (hors cours depuis le 01.08.1909) + un 5c vert & un bloc de 4 du 40c vert-bleu, surcharges typo CB (15c de trop) annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

## Taxation à 3.90 F

Lettre accompagnant probablement un colis, expédié à destination de Banana (sans doute un cachet de Banana au verso). Destinataire R Mayné, entomologiste de l'Etat. Probable envoi d'insectes sous colis du Haut Congo.




Pesée « 195 gr » = 13 ports de 15 gr au tarif du 01.04.1910 des lettres intérieures à 15c/15gr. Non affranchie - Griffe « T 3fr 90 » double de l'insuffisance. Taxation appliquée à l'arrivée par un 3 Fr vermillon Mols Bilingue 1910 + un 40c vert-bleu – surcharge typo CB + trois 5c vert, un 10c carmin et un 25c bleu bdf Mols– Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

## Taxation à 10.20 Fr




Lettre accompagnant probablement un colis, expédié à destination de Banana où elle parvint le 5 mars 1912. Destinataire R Mayné, entomologiste du Gouvernement. Probable envoi d'insectes sous colis du Haut Congo.

Non affranchie - Griffe « T 10.20 ».

Taxation du double de ce qui manque, soit 5.10 frs
Tarif du 01.04.10 – 10c / 50gr – colis de 2.55 kg

Taxation appliquée à l'arrivée par un 3.50 Fr vermillon Mols – surcharge typo CB + un 5 Fr carmin-rose Mols – tirage des Princes avec surcharge typo CB, position N° 20 dans la feuille (seule lettre recensée avec un 5 Fr Prince utilisé comme timbre-taxe) + un 50c olive Mols - Unilingue + 5c, 15c & 1 Fr Mols– Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

Lettre commerciale expédiée à destination de Raymond Mayné, Entomologiste à Boma – Kalamu.

Affranchie à 15c (tarif intérieur du 01.04.1910) par 5c vert (bdf) &10c carmin Mols Bilingue 1910.




Indication « T  11.35 » montant de la taxation par un 50c olive – Mols surchargé Locale L5 + un 10F vert dent 14 ¼ surchargé Locale L5 + 10c, 15c, 25c & 40c Mols, Bilingue 1910 (5c de trop), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur de Boma du 27 mai 1911 (encre bleue).
Indication manuscrite « Recommandé », non appliquée pour cause d'affranchissement insuffisant.

## Taxation du courrier international - Belgique

### Taxation à 10c

Carte-vue expédiée de Liège le 31 mars 1911 à destination de Basoko.

Tarif des cartes postales internationales en imprimé (max 5 mots + signature) à 5c - insuffisamment affranchie à 1c. Indication au cayon bleu gras « T » et griffe « T » & « 0.10 » - double de l'insuffisance (2x 4c), arrondi au décime supérieur.

Taxation à l'arrivée par un 10c carmin Bilingue 1910 annulé par la griffe encadrée TAXES au type III (ex collection Du Four, description du type selon Jean-Marie Frenay).

**Julien Delizée**
Greffier, membre du Parquet entre autres à Basoko en 1911 et à Kinshasa en 1923
Probablement philatéliste, il se fit aussi envoyer des courriers insuffisamment affranchis pour obtenir des taxations ; dont des courriers émanant de Belgique, du Congo Français et de l'intérieur du Congo Belge, recensés de 1911 à 1923.

Carte-vue expédiée de Charleroi le 3 octobre 1912 à destination de Mr Delcourt – chef de Station à Sakania / Katanga – avec une redirection locale vers Mokambo où elle parvint le 28 octobre (Voie de Capetown).

Tarif des cartes postales internationales en imprimé (max 5 mots + signature) à 5c. – insuffisamment affranchie 1c – mention de l'expéditeur « percevoir la taxe à l'arrivée » - pas de griffe « T » ni de montant (peut-être sous les timbres Mols).

Taxation à l'arrivée au double de l'insuffisance (2x 4c = 8c arrondi au décime supérieur) par une paire verticale bord de feuille du 5c vert Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

**A. Delcourt**
Chef de station du Chemin de Fer du Katanga ; d'abord de Mokambo puis de Sofumwango.
Delcourt fut probablement philatéliste car il se fit envoyer bon nombre de lettres insuffisamment affranchies pour qu'elles soient taxées, y compris des lettres non affranchies de Belgique avec la mention « à taxer à l'arrivée ».

**<u>Taxation à 20c</u>**




Carte-vue expédiée de Belgique (lieu et date illisible sous les timbres) à destination de Mr Delcourt – chef de Station à Mokambo / Katanga – avec une redirection locale au crayon bleu gras - non déchiffrée. Passage par Elisabethville (date illisible sous les timbres) et Sakania le 7 avril 1910.

Tarif des cartes postales internationales à 10c. – non affranchie – mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée » - griffe « T » et probable montant sous les timbres.

Taxation à l'arrivée au double de l'insuffisance par une paire horizontale du 10c carmin Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

## Taxation à 25c




Lettre du Ministère des Colonies expédiée en franchise postale de Bruxelles 1 le 2 octobre 1911 vers la ville. Elle fut ensuite redirigée vers l'Ubanghi au Congo Belge via Boma le 6 novembre.

Mention « 0.25 » au crayon bleu gras – port simple pour le Congo taxation simple et non au double de l'insuffisance parce qu'il s'agissait d'une réexpédition d'un courrier officiel.

Taxation à l'arrivée par un 25c bleu Mols - Bilingue 1910 annulé par la griffe encadrée TAXES au type III.

## Taxation à 30c




Lettre expédiée de Bruxelles 1 le 28 octobre 1911 à destination de Stanleyville – redirigée ensuite vers Uvira où elle parvint le 15 janvier 1912. Mention au crayon bleu gras « parti sans adresse » et « Retour Bruxelles ».

Tarif des lettres internationales à 25c/15gr – insuffisamment affranchie à 10c.

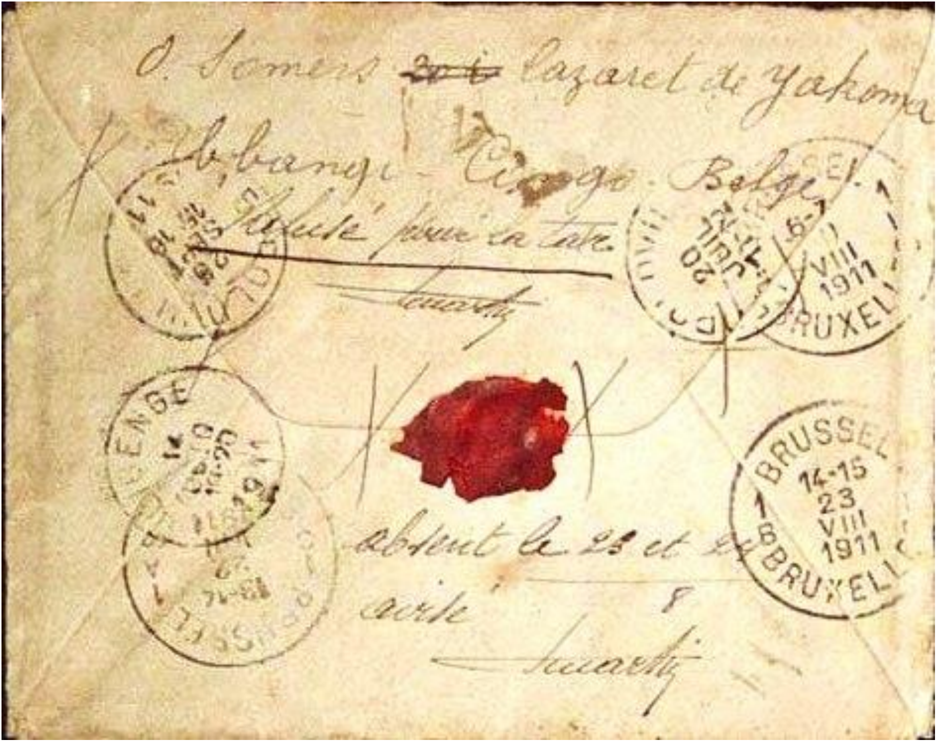
Griffe « T » sans indication du double de l'insuffisance (0.30).

Taxation à l'arrivée par une paire horizontale du 15c ocre Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type III.

La lettre aurait dû être taxée à nouveau à son retour en Belgique pour faire payer la taxe à l'expéditeur.

## **Taxation à 50c**




Lettre expédiée du Lazaret de Yakoma via Libenge le 11 juillet 1911 à destination de Bruxelles où elle parvint le 20 août via Léopoldville le 20 juillet.

Pesée « 16/2 » = 16 grammes / 2 ports.

Tarif du 01.04.1910 : lettre internationale à 25c/15gr (2x) – insuffisamment affranchie à 25c par un 5c vert et deux 10c carmin Mols Bilingue 1910. Griffe « T » et « 050 » double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée par un 50c gris (émission de 1900 – COB TX9) annulé par le dateur de Bruxelles 1 du 22 août 1911.

Mention « refusé pour la taxe », passage par les Rebuts belges (griffe encadrée REBUTS) et réexpédition vers Libenge où elle revint le 14 octobre 1911 via Léopoldville le 25 septembre.

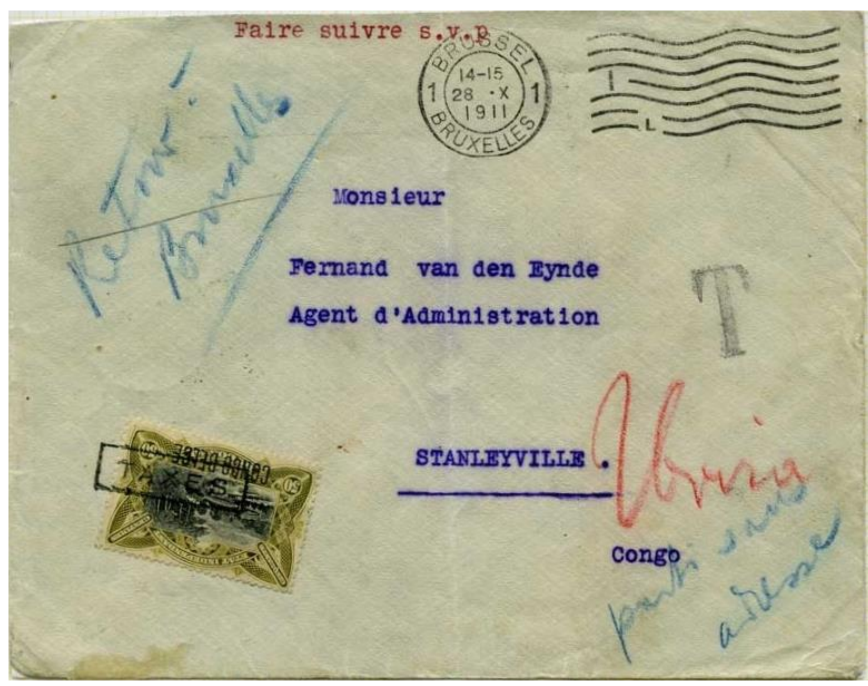
Nouvelle taxation par une paire horizontale du 25c bleu Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type III.

Transport Aller & Retour par le paquebot Léopoldville (4) de la CBMC.

Lettre expédiée non affranchie de Bruxelles 1 le 28 octobre 1911 à destination de Stanleyville, redirigée ensuite vers Uvira où elle parvint le 15 janvier 1912. Mention au crayon bleu gras « parti sans adresse » et « Retour Bruxelles ».

Tarif des lettres internationales à 25c/15gr.
Griffe « T » sans indication du double de l'insuffisance (0.50).
Taxation à l'arrivée par un 50c olive Mols surcharge typo CB, annulé par la griffe encadrée TAXES au type III.

La lettre aurait dû être taxée à nouveau à son retour en Belgique pour faire payer la taxe à l'expéditeur.







**Taxation à 1.30 F**

Lettre expédiée de St Josse Bruxelles 11 février 1909 à destination de Boma où elle parvint le 11 mars.

Tarif des lettres internationales à 25c/15gr (3x), elle est insuffisamment affranchie par un 10c. Léopold II Grosse Barbe.

Griffe « T » & « 0.65/1.30 » indication de l'insuffisance et du double à payer.

Taxation à l'arrivée par une paire horizontale du 15c ocre Mols surcharge typo CB déplacée vers la droite et à cheval + une paire horizontale du 40c vert-bleu surcharge typo CB + une paire horizontale du 10c carmin Mols surcharge Locale CB, annulés par la griffe encadrée TAXES au type II (probablement, non mesurable sur le scan) et du dateur de Boma.

# Taxation du courrier international

## Taxation à 10c

Carte-vue expédiée de Frascati / Italie en juin 1910 à destination de Loova (Ponthierville) via Anvers le 4 juin et Stanleyville le 5 août.

Tarif UPU des cartes postales internationales à 10c. Insuffisamment affranchie à 5c (tarif imprimé – max 5 mots). Griffe italienne « T ».




Taxation à 10c au double de l’insuffisance, à l’arrivée par un 10c carmin – Bilingue 1910 annulé par la griffe encadrée TAXES au type III.

Carte-vue de Vienne expédiée d’Autriche le 17 avril 1911 à destination de Monveda où elle parvint le 22 juin via Léopoldville le 16 mai.

Tarif UPU des cartes postales internationales à 10c, elle est insuffisamment affranchie à 5c pour un tarif imprimé (max 5 mots) mais avec la mention POSTKARTE non biffée.




Griffe « T » et mention à l’encre noire « 010 » du double de ce qui manque. Taxation à 10c à l’arrivée par un 10c carmin Mols -Bilingue 1910 annulé par la griffe encadrée TAXES au type III



Carte-vue expédiée de Freetown / Sierra Leone le 24 novembre 1911 à destination du Camp de Lisala (Bangala) via Boma le 29 janvier 1912, Léopoldville le 1er février et un dateur illisible du 21 février.

Tarif UPU des cartes postales internationales à 1d, elle est insuffisamment affranchie à ½ d pour un tarif imprimé (max 5 mots) mais avec la mention POSTKARTE non biffée.
Griffe « T » et mention à l'encre noire « 010 » du double de l'insuffisance.

Taxation à 10c à l'arrivée par un 10c carmin Mols - Unilingue annulé par la griffe encadrée TAXES au type III.

**Taxation à 25c**



Lettre expédiée de Santo Antonio do Zaire / Congo Portugais (Angola) le 29 mai 1912 à destination de Banana où elle parvint le 1er juin.

Tarif des lettres internationales à 25c/15gr, soit 50 reis, elle est insuffisamment affranchie à 25 reis.



Griffe circulaire angolaise « T » & « 0.30 » (calcul erroné).

Taxation à l'arrivée par un 25c bleu Mols Bilingue 1910 annulé par la griffe encadrée TAXE au type IV.

## Taxation à 30c

Lettre expédiée de Londres / UK le 4 novembre 1909 à destination de Tshimbiri / Haut-Congo ; elle fut redirigée vers « Kin » - cachet de passage au verso par Léopoldville le 10 décembre.

Tarif UPU des lettres internationales à 2 ½ d, étant insuffisamment affranchie à 1d, il manque 1½ d, soit 15c.
Griffe octogonale noire anglaise « T » + indication au crayon violet « 30 ».

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c ocre foncé Mols – Unilingue annulés par la griffe encadrée TAXES au type III.

Indication manuscrite à l'encre noire « taxe payée à Kin » + signature
Mention au verso « avisé 14/12 ».



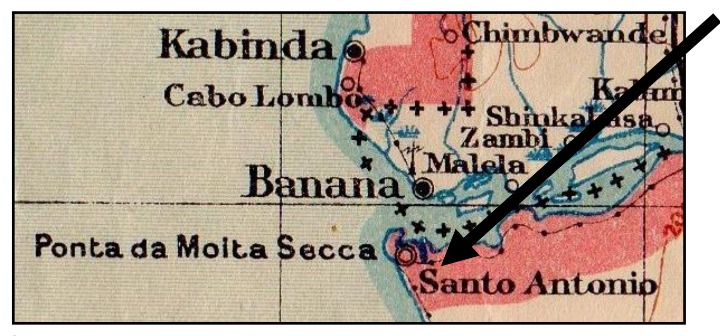

Lettre à entête commerciale expédiée de Santo Antonio do Zaïre / Congo Portugais, le 2 août 1912 à destination de Banana.

Griffe « T » portugaise et « 030 » en bleu.

Tarif des lettres internationales à 25c., elle est insuffisamment affranchie à 25 reis.

Taxation au double de ce qui manque convertie à 30c à l'arrivée par un 5c vert Mols – Bilingue 1910 + un 25c bleu Mols - Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

Mention manuscrite au crayon bleu « PAQUEBOT »





Lettre (devant) expédiée de Rochester le 19 janvier 191x à destination de Tchimbiri / Haut-Congo.

Tarif des lettres internationales à 5c, donc insuffisamment affranchie à 2c.

Griffe américaine « T » + « 30 centimes » (double de l'insuffisance).

Taxation à 30c, au double de ce qui manque par une paire du 15c ocre Mols - Bilingue 1910 (III2+B2), annulés par la griffe encadrée noire TAXES au type III.

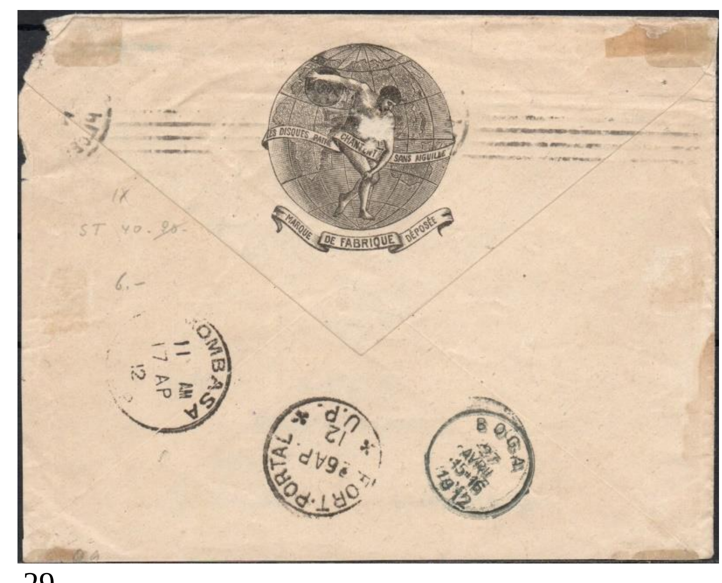
**<u>Taxation à 40c</u>**

Lettre à entête commerciale expédiée de Paris – Place de la Bourse / France le 20 mars 1912 à destination de Boga où elle parvint le 27 avril via Mombasa le 17 avril & Fort Portal le 26 avril.



La lettre fut affranchie au tarif Franco Colonial à 10c/15gr selon la mention « (Congo Français) » dans l'adresse de destination, par un 10c carmin Semeuse, perforé par la firme. Mention erronée car Boga est au Congo Belge.

Pas de taxation au départ dû à cette mention et taxation à l'arrivée sans aucune griffe ni indication.



Tarif réel de la lettre internationale à 25c/15gr soit une insuffisance de 15c.
Curieuse taxation à 40c correspondant à l'ancienne méthode avec le double de la taxe du tarif moins la valeur affranchie, soit (2x 25c) – 10c = 40c.
À cette époque, on taxe du double de l'insuffisance, soit 25c – 10c = 15c, taxation au double, soit 30c.

Taxation à 40c par un 40c vert-bleu Mols surcharge typo CB, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX.

## **Taxation à 50c**

Lettre expédiée de PLK 213 B (Suède) le 16 avril 1910 à destination de Moenge (à l'est de Bumba) via Matadi le 18 juin. PLK 213 B = PostiLjonsKupéexpedition = ambulant ferroviaire ; 213 B utilisé entre Falköping Ranten et Limmared durant la période 1909-1918.



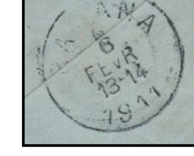

Lettre affranchie à 20 öre soit 25c – probable insuffisance d'un second échelon de poids.

Griffe suédoise encadrée « T - 2/25 » - taxation convertie à 50c par un 50c olive Mols surcharge Locale L5 annulé par la griffe encadrée TAXES au type III.




Lettre à entête d'une firme commerciale au Cabo Verde expédiée à destination de Banana où elle parvint le 6 février 1911 – elle fut transportée par le paquebot Otavi de la compagnie allemande Woermann – Linie Hamburg Westafrika XXXIV le 13 décembre 1910.

Tarif UPU des lettres internationales à 25c - Lettre non affranchie. Mention au crayon rouge « T » et mention à l'encre noire « 50 cts » du double de ce qui manque.



Taxation à 50c à l'arrivée par deux 25c bleu Mols - Bilingue 1910 annulés par la griffe encadrée TAXE au type IV.

# Northern Rhodesia World War II Censorship on Belgian Colonies Mail

# Censure 40-45 de Rhodésie du Nord sur courrier du Congo Belge

Par Alan Morvay



Northern Rhodesia was located in Southern Africa and the area was 284,746 square miles. It was bordered on the north by Belgian Congo, Angola, and Tanganyika. In 1937 there was a native population of 1,381,050 people and a non-native population of 14,329 people. The railroad system ran through Northern Rhodesia which connected Belgian Congo to the South African ports. The main exports from Northern Rhodesia in 1937 were hides and skins, ivory, maize, wheat, maize meal, tobacco (unmanufactured), vanadium, vanadic oxide, copper, cobalt alloy, zinc, gold, and wood (unmanufactured & manufactured). Northern Rhodesia was Belgian Congo's seventh largest trading partner combined with Southern Rhodesia after four European countries, the USA, and Angola.

La Rhodésie du Nord était située en Afrique australe et sa superficie était de 284 746 milles carrés. Elle était bordée au nord par le Congo Belge, l'Angola et le Tanganyika. En 1937, il y avait une population de 1.381.050 autochtones et de 14.329 non-autochtones. Le système ferroviaire qui traversait la Rhodésie du Nord, reliait le Congo Belge aux ports sud-africains. Les principales exportations de la Rhodésie du Nord en 1937 étaient les cuirs et peaux, l'ivoire, le maïs, le blé, la farine de maïs, le tabac (non manufacturé), le vanadium, l'oxyde vanadique, le cuivre, l'alliage de cobalt, le zinc, l'or et le bois (non manufacturé et manufacturé). La Rhodésie du Nord était le septième partenaire commercial du Congo Belge combiné avec la Rhodésie du Sud après quatre pays européens, les États-Unis et l'Angola.

The source for the Northern Rhodesia's censorship in John Little's book "British Empire Civil Censorship Devices World War II Colonies and Occupied Territories in Africa". There were two censor stations in Northern Rhodesia which were located at Lusaka and Livingstone. The mail transiting through, sent to, and sent from Northern Rhodesia was censored. Outgoing mail from Belgian Congo was censored but incoming mail passing through Northern Rhodesia to Belgian Congo was not censored in transit.

La reference pour la Censure de la Rhodésie du Nord est le livre de John Little "British Empire Civil Censorship Devices World War II Colonies and Occupied Territories in Africa". Il y avait deux bureaux de censure en Rhodésie du Nord, situés à Lusaka et Livingstone. Le courrier transitant par, envoyé vers et envoyé depuis la Rhodésie du Nord était censuré. Le courrier sortant du Congo Belge était censuré, mais le courrier transitant par la Rhodésie du Nord vers le Congo Belge n'était pas censuré.

British Empire letter codes were assigned to the commonwealth countries, occupied territories, and the UK. The letter O was assigned to Northern Rhodesia which is why this letter is seen on some of the censorship. There were six different types of censor tapes used of which three are shown in this article. There are two different triangle censor marks with numbers inside. The difference is 1B (not shown) is larger than 1A and has No. printed above the number inside the triangle.

Des lettres-codes de l'Empire Britannique furent attribuées aux pays du Commonwealth, aux territoires occupés et au Royaume-Uni. La lettre O fut attribuée à la Rhodésie du Nord, c'est pourquoi cette lettre apparaît sur une partie de la censure. Il y avait six types différents de bandes de censure utilisées dont trois sont présentées dans cet article.

Il y a deux marques de censure triangulaires différentes avec des chiffres à l'intérieur. La différence est que 1B (non illustrée) est plus large que 1A et a le numéro imprimé au-dessus du nombre à l'intérieur du triangle.

There are two different Octogan censor cancels. 11A is smaller than 11B (not shown). 11A has smaller print and a handwritten censor number after “O/”. 11B has a number which is part of the handstamp after “O/”.

Il existe deux annulations de censure octogonales différentes. 11A est plus petit que 11B (non représenté). 11A a des caractères plus petits et un numéro de censure manuscrit après “O/”. 11B a un numéro qui fait partie du poinçon après “O/”.

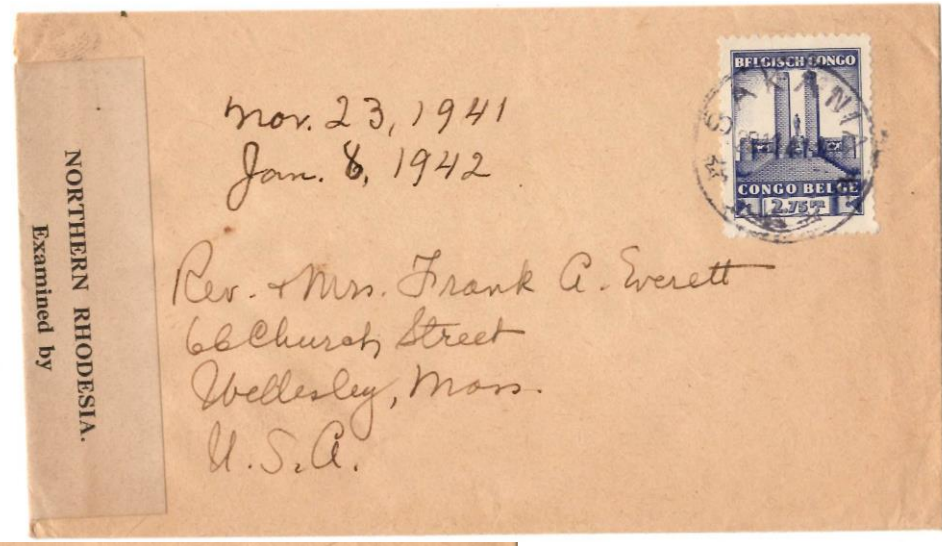
Northern Rhodesia censor tape 1 has three lines on the tape as follows / La bande de censure N°1 de la Rhodésie du Nord a 3 lignes sur la bande comme suit :

Northern Rhodesia
Examined by
Censor No. (followed by a printed number / suivi d’un numéro imprimé)




The Sakania May 28, 1941 cover to the US (figure 1) has a white type 1 censor tape.

Lettre expédiée de Sakania le 28 mai 1940 vers les USA avec une bande de censure type 1.




The Sakania November 28, 1941 cover to the US (figure 2) has a darker, off-white type 1 censor tape.

Censor No. 8.

La lettre expédiée de Sakania le 28 novembre 1941 à destination des USA présente une bande de censure de type 1 de couleur blanc cassé plus foncé.

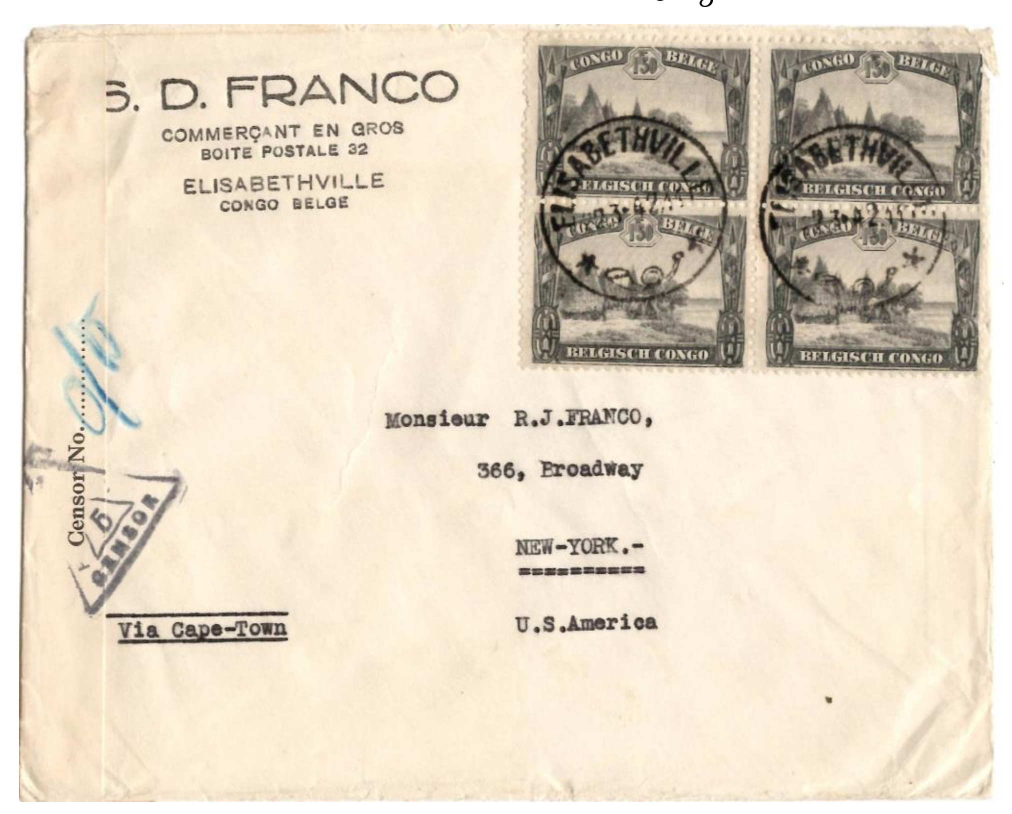
The other censor tapes do not have the line “Northern Rhodesia”. Censor tape III is a two-line censor tape like censor tape II without the “Northern Rhodesia” line.

Les autres bandes de censure n'ont pas la ligne “Northern Rhodesia”. La bande de censure III est une bande de censure à deux lignes comme la bande de censure II sans la ligne “Northern Rhodesia”



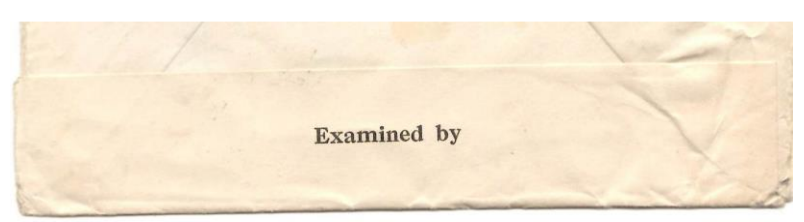

The Elizabethville October 11, 1941 cover to the US (figure 3) has censor tape III, Northern Rhodesia censor mark 1A, and Belgian Congo “Passé Censure ELISABETHVILLE” linear censor mark.

Lettre expédiée d'Elisabethville le 11 octobre 1941 vers les États-Unis (figure 3) avec une bande de censure III, la marque de censure de la Rhodésie du Nord 1A et la griffe congolaise “Passé Censure ELISABETHVILLE”.




The Elizabethville March 22, 1942 cover to the US (figure 4) with Northern Rhodesia censor mark 1A has a type III censor tape with the blue handwritten censor mark O/O.

Lettre expédiée d'Elisabethville le 22 mars 1942 vers les États-Unis (figure 4) avec la marque de censure de la Rhodésie du Nord 1A a une bande de censure de type III avec la marque de censure manuscrite bleue O/O.

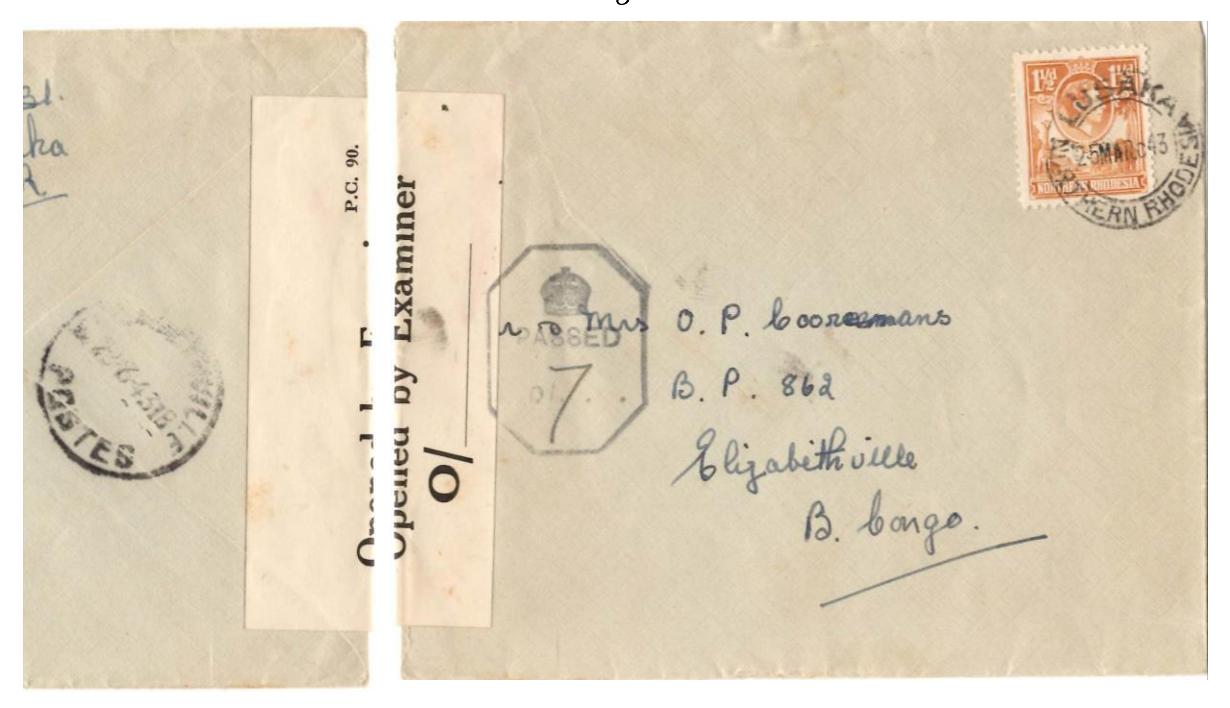



The next covers have censor tape IV. This tape has two line. The first line is “Opened by Examiner”. The second line has “O/” followed by a straight line.
Les lettres suivantes ont une bande de censure IV. Cette bande a deux lignes. La première ligne est “Opened by Examiner”. La deuxième ligne a “O/” suivi d'une ligne pointillée.




The Elizabethville July 18, 1942 cover to the US (figure 5) has censor tape IV and Northern Rhodesia censor mark 11A.

Lettre expédiée d'Elisabethville le 18 juillet 1942 à destination des États-Unis (figure 5) avec la bande de censure IV et la marque de censure de la Rhodésie du Nord 11A.




The Lusaka, Northern Rhodesia, March 25, 1943 cover to the Belgian Congo (figure 6) has type IV censor tape, type 11A censor mark, and an Elizabethville June 23, 1943 receiving cancel.

Lettre expédiée de Lusaka en Rhodésie du Nord, le 25 mars 1943 vers le Congo Belge (figure 6) avec une bande de censure de type IV, une marque de censure de type 11A et un cachet d'arrivée à Elisabethville du 23 juin 1943.

The next covers have Northern Rhodesia and Belgian Congo censorship on the same cover.

Les lettres suivantes ont la censure de la Rhodésie du Nord et du Congo belge sur la même lettre.

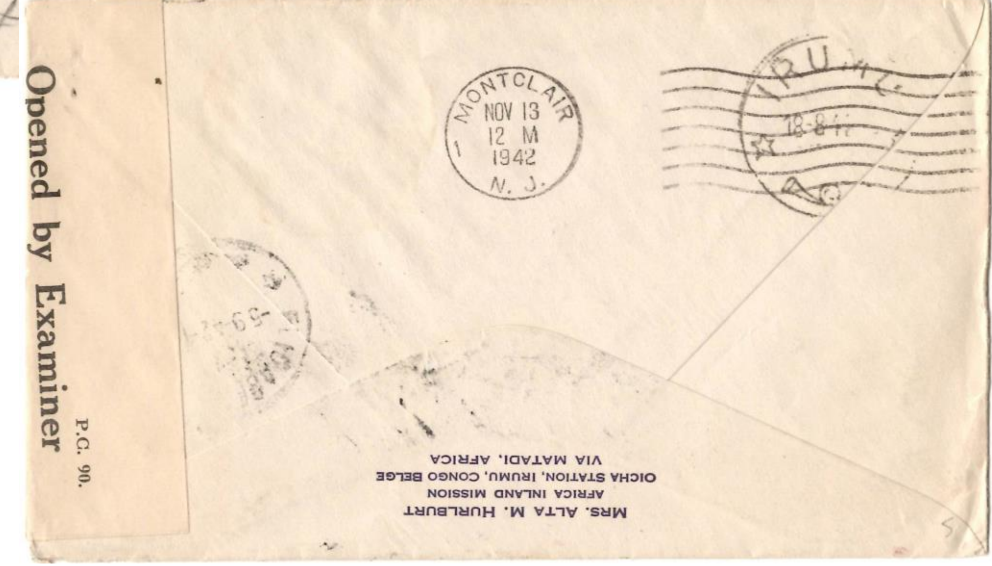



The Usumbura, Ruanda-Urundi August 28, 1942 cover to the US (figure 7) has type IV censor tape, a type 11A censor mark, a censure Congo Belge linear censor mark, and an Elizabethville September 7, 1942 transit cancel.

Lettre expédiée d'Usumbura au Ruanda-Urundi du 28 août 1942 vers les États-Unis (figure 7) avec une bande de censure de type IV, une marque de censure de type 11A, une griffe Censure Congo Belge et un cachet de transit par Elisabethville du 7 septembre 1942.




The Irumu August 17, 1942 cover to the US (figure 8) has censor tape IV, 11A censor mark, censure Congo Belge linear censor mark, a partial Elizabethville September 5, 1942 transit cancel, and a November 13, 1942 Montclair, New Jersey USA receiving cancel.




Lettre expédiée d'Irumu le 17 août 1942 à destination des États-Unis (figure 8) avec une bande de censure IV, une marque de censure 11A, une griffe Censure Congo Belge, un cachet partiel de transit par Elisabethville le 5 septembre 1942 et un cachet d'arrivée du 13 novembre 1942 à Montclair, New Jersey.




The Elizabethville June 15, 1942 cover to the US (figure 9) has censor tape IV, a censor mark, and a Passé Censure ELISABETHVILLE linear mark.

Lettre expédiée d'Elisabethville le 15 juin 1942 vers les États-Unis (figure 9) avec une bande de censure IV, une marque de censure et une griffe Passé Censure ELISABETHVILLE.

Similar to the last censor tape, the Northern Rhodesia censor tape V and VI are not shown here. Both of these tapes have the first line, OPENED BY EXAMINER, in large capital letters. The second line on censor tape V has a taller, oval “O/” followed by a number. There is no number after “O/” on censor tape VI.

Semblable à la dernière bande de censure, les bandes de censure V et VI de la Rhodésie du Nord ne sont pas représentées ici. Ces deux bandes ont la première ligne, OPENED BY EXAMINER, en grosses lettres majuscules. La deuxième ligne sur la bande de censure V a un “O/” ovale plus grand suivi d'un nombre. Il n'y a pas de numéro après “O/” sur la bande de censure VI.





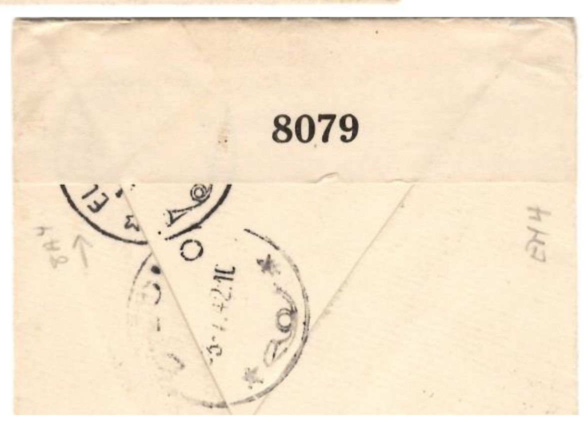


The Lusambo June 29, 1942 cover to the US (figure 10) has Belgian Congo censor tape and a Northern Rhodesia 11A censor mark. On the back is the Belgian Congo censor number 3, a Lusambo July 1, 1942 cancel, and an Elizabethville July 5, 1942 transit cancel.

Lettre expédiée de Lusambo le 29 juin 1942 vers les États-Unis (figure 10) avec une bande de censure Aa du Congo Belge apposée par le censeur 3 (au verso) le 1er juillet et une marque de censure de la Rhodésie du Nord 11A. Transit par Elisabethville le 5 juillet 1942.




The Sandoa July 2, 1942 cover to the US (figure 11) has US censor tape, Northern Rhodesia 11A censor mark, a Passe Censure ELIZABETHVILLE linear mark, and a Dilolo 3 July transit cancel on reverse.




Lettre expédiée de Sandoa le 2 juillet 1942 à destination des États-Unis (figure 11) avec une bande de censure américaine, la marque de censure Northern Rhodesia 11A, une griffe Passé Censure ELISABETHVILLE et un transit par Dilolo le 3 juillet au verso.




The Athens, Greece January 3, 1940 cover to Belgian Congo (figure 12) has a February 1, 1940 Elizabethville receiving cancel, Egyptian censor tape, a square Egyptian censor mark, and a Northern Rhodesia Type IIA censor mark.




Lettre expédiée d'Athènes en Grèce le 3 janvier 1940 vers Elisabethville au Congo Belge (figure 12) où elle parvint le 1er février 1940 ; elle présente une bande de censure égyptienne, une marque carrée de censure égyptienne et une marque de censure de la Rhodésie du Nord de type IIA.

**References**

Brown, G. Gordon, *The South and East African Yearbook and Guide*, Sampson Low, Marston and Co. Ltd., London, England 1940

Deijnckens, Walter, *World War II Censorship Study*, Belgian Congo Study Circle Bulletin 139, July 2006 and Bulletin 140 October 2006

Little, D.J., *British Empire Civil Censorship Devices World War II Colonies and Occupied Territories – Africa*, The Civil Censorship Study Group, 2000

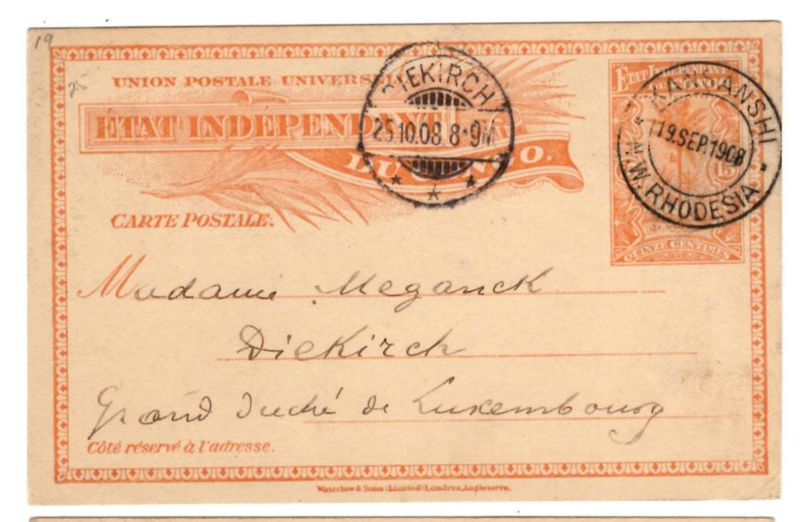
Mason, K., The Belgian Congo, British Naval Intelligence Division, 1944

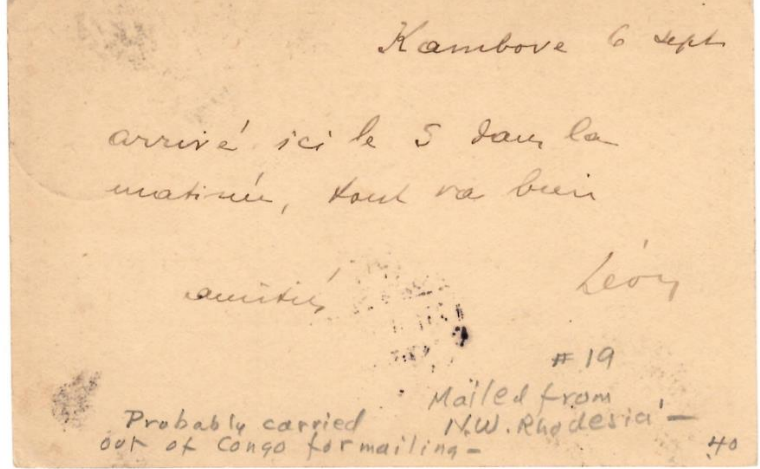
# *"Section archivage"*
# *"Record Section"*

Le but de cette section est de donner aux collectionneurs la possibilité de partager des objets intéressants avec d'autres collectionneurs sans écrire d'article.

The purpose of this section is to give collectors the opportunity to share interesting items with other collectors without writing an article.

**Sujet n°1**
**Recorded #1**




*Collection Alan Morvay*

Cet entier postal du Congo Belge a été envoyé en 1908. Il porte au verso, la date de Kambove du 6 septembre. Il est entré dans le système postal de la Rhodésie du Nord où il a reçu une oblitération de Kansanshi le 19 septembre 1908 et un cachet d'arrivée du 25 octobre 1905 à son arrivée au Luxembourg. Le bureau de poste de Kambove a été ouvert en 1910. Cet entier a été envoyé deux ans avant l'ouverture du bureau de poste de Kambove.

This Belgian Congo postal card was sent in 1908. It is date lined Kambove September 6. It entered the postal system in Northern Rhodesia where it received a Kansanshi September 19, 1908 cancel and an October 25, 1905 receiving cancel upon arrival in Luxembourg. The post office in Kambove was opened in 1910. This postal card was sent two years before the Kambove post office was opened.

**Sujet n°2**
**Recorded #2**




*Collection Alan Morvay*

Entier postal avec affranchissement complémentaire de Rhodésie portant la date d'Elisabethville du 26 novembre 1909. Il est entré dans le système postal de Rhodésie du Nord où il a reçu une annulation de Ndola le 3 décembre 1909 et un cachet de transit à Broken Hill le 7 décembre 1909 en route vers la France. Le bureau de poste d'Elisabethville a été ouvert en 1910. Cet entier postal a été envoyé quelques mois avant l'ouverture du bureau de poste d'Elisabethville.

This uprated Rhodesia postal card is date lined Elizabethville November 26, 1909. It entered the postal system in Northern Rhodesia where it received a Ndola December 3, 1909 cancel and a Broken Hill / Northern Rhodesia December 7, 1909 transit cancel on its way to France. The post office Elizabethville was opened in 1910. This postal card was sent a few months before the Elizabethville post office was opened.

**Sujet n°3**
**Recorded #3**



–

*Collection Alan Morvay*

Le courrier du Lado pouvait, au lieu d'être affranchi avec des timbres du Congo et de passer par l'agent postal belge, être affranchi avec des timbres du Soudan et remis directement au bateau-poste fluvial. De cette façon, le tarif des lettres étrangères n'était que de 1 piastre au lieu de 50 centimes qui équivalaient à 2 piastres. Cette lettre avec affranchissement mixte de timbres du Soudan et du Congo belge a une oblitération du Nil blanc de 1909, une oblitération de Dungu du 12 février 1909, 2 oblitérations pâles de Khartoum et un cachet d'arrivée en Suisse du 14 mars 1909.

Mail from the Lado could, instead of being franked with Congo stamps and passing through the Belgian postal agent, be franked with Sudan stamps and handed directly to the river mail boat. In that way, the foreign letter rate was only 1 piastre instead of 50 centimes which was equivalent to 2 piastres. This mixed franking cover with Sudan and Belgian Congo stamps has a 1909 White Nile cancel, a February 12, 1909 Dungu cancel, 2 faint Khartoum cancels, and a March 14, 1909 Switzerland receiving cancel.

**Sujet n°4**
**Recorded #4**







*Collection Alan Morvay*

En 1909-1910, des lettres du Lado et de l'Uele étaient transportées par des voyageurs sur des bateaux postaux afin d'entrer dans le système postal à Mongalla, au Soudan.

La lettre avec affranchissement mixte de timbres du Soudan et du Congo Belge a reçu une oblitération Mongalla du 27 août 1910, une oblitération de Khartoum du 9 septembre 1910, une oblitération d'ambulant du 14 septembre 1910 Wadi Halfa Challal et un cachet d'arrivée en Belgique du 22 septembre 1910.

In 1909-1910 letters from the Lado and Uele were carried by travelers on mail boats so as to enter the postal system at Mongalla, Sudan.

The mixed franking cover with Sudan and Belgian Congo stamps has an August 27, 1910 Mongalla cancel, a September 9, 1910 Khartoum cancel, a September 14, 1910 Wadi Halfa Challal traveling post office cancel, and a September 22, 1910 Belgium receiving cancel.

Disponible gratuitement sur/available free from:
http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm

